

18e Assemblée générale du samedi 10 juin 1944

aux Ponts-de-Martel

Si la vallée de la Sagne et des Ponts fait grise mine aux administrateurs, la Commune des Ponts de Martel reçoit ses hôtes selon les vieux principes d'hospitalité de nos villages montagnards : en effet, une excellente collation nous est servie à l'arrivée et immédiatement la meilleure ambiance règne.

Les tourbières sont envahies par l'eau et nous devons renoncer à la visite d'une exploitation de ce précieux combustible de remplacement : C'est à la fabrique de chronomètres "Universal" que les administrateurs se rendent et sous l'experte conduite de son Directeur, ils peuvent admirer le travail précis qui s'effectue dans ces ateliers.

.....  
A 11 h. 1/4, l'Assemblée générale est ouverte à l'Hôtel du Cerf, sous la présidence de Monsieur Charles BRAUEN, président ; nous saluons la présence de Monsieur Gérard BAUER, conseiller communal de Neuchâtel, de Monsieur RICHTER, chef de service à Neuchâtel et de Monsieur Robert VAUTHIER, chef de l'Office cantonal de ravitaillement. Monsieur John PERRET, président du Conseil communal des Ponts de Martel est également présent, accompagné de deux autres membres du Conseil communal.

Messieurs les Conseillers d'Etat Camille BRANDT et Edgar RENAUD se sont fait excuser ainsi que Monsieur René TSCHANZ, contrôleur des Communes et Monsieur Jean VUILLE, chef de l'Office cantonal du chômage.

1.- Appel. - 25 membres sont présents, parmi lesquels Monsieur Hermann FISCHER, membre honoraire des Verrières. 4 membres sont absents pour cause de service militaire, 12 membres se sont fait excuser, 13 membres sont absents sans excuse.

2.- Procès-verbal. - Le procès verbal de l'Assemblée du 10 juillet 1943 à Cernier est adopté sans observation.

3.- Rapport du Comité sur la Gestion et les Comptes de 1943. -

a) Gestion. - Le président relate l'activité de 1943. L'effectif de la Société est actuellement de 54 membres, dont 5 membres libres et 4 membres honoraires, alors qu'il était de 55 à la dernière assemblée. Aucun fait important à signaler au sein de la Société au cours de ce dernier exercice. Le mandat du Comité actuel est terminé, et l'assemblée sera appelée à nommer un nouveau Comité.

b) Comptes. - Monsieur Willy COLIN caissier lit les comptes : les recettes se montent à fr. 1235.75, les dépenses à fr. 1214.40. L'augmentation d'actif est de fr. 21.35. L'avoir de la Société est de fr. 1691.05.

Les vérificateurs déclarent que les comptes ont été vérifiés et qu'ils sont parfaitement en ordre : l'assemblée est invitée à les accepter et à donner décharge avec remerciement au Comité et au Caissier.

Les rapport de gestion et des comptes sont soumis à l'assemblée et ils sont acceptés à l'unanimité, sans observation.

4.- Admissions et Démissions. - Messieurs GIRARD, de Savagnier, Charles MONNIER de la Sagne Aimé VAUCHER des Verrières et Charles <sup>examen</sup> MONNIER des Ponts de Martel sont reçus membres de la Société, tandis que Messieurs VUILLE de la Sagne et J.-A. CUCHE du Pâquier ont donné leur démission. Monsieur Paul MARTI a été exclu de la Société.

5.- Fixation de la Cotisation. - Le Comité propose de maintenir la cotisation à fr. 6.- pour les membres actifs et à fr. 3.- pour les membres libres. L'assemblée ratifie cette proposition.

6.- Fixation du lieu de l'Assemblée pour 1945. - L'assemblée de 1945 aura lieu aux Brenets <sup>proposé</sup>

7.- Nomination du Comité. - Le mandat du Comité du Val-de-Ruz prend fin : il est ~~appelé~~ d'choisir le District de Boudry pour former le nouveau Comité. Cette proposition est acceptée à l'unanimité ; toutefois les représentants du District de Boudry étant peu nombreux à l'assemblée, les membres du nouveau comité ne sont pas désignés définitivement : la formation de ce Comité est laissée aux soins des membres du district de Boudry.

8.- Nomination des vérificateurs de comptes. - Messieurs Paul ZAUGG, Eugène FAVRE et Charles MAGNIN sont nommés vérificateurs de comptes pour 1944.

9.- Proclamation d'un membre honoraire.- Monsieur Louis MONNIER de Dombresson quittera prochainement ses fonctions : le Comité propose à l'Assemblée de le proclamer membre honoraire de notre Société : cette proposition est acceptée par acclamation. Le gobelet traditionnel est remis à Monsieur MONNIER qui adresse des remerciements émus à l'assemblée.

10.- Divers.- Personne ne demande la parole dans les divers, et la partie administrative est close.

La parole est donnée à Monsieur Gérard BAUER qui traite de façon magistrale le le sujet : " Le rôle de la Commune dans la lutte contre le chômage "

L'orateur après avoir exposé le problème du chômage dans ses grandes lignes, signale les raisons qui font prévoir une nouvelle crise, compare le côté financier et le côté social du chômage,

La lutte contre le chômage doit être organisée minutieusement : il appartient en premier lieu à l'Economie privée de trouver des possibilités de travail : toutefois, les pouvoirs publics doivent créer une réserve de travail pour intervenir lorsque l'Industrie privée ne peut plus occuper toute la main d'oeuvre.

L'orateur préconise la création de réserves financières pendant les temps propices, pour disposer des fonds nécessaires lorsque la lutte contre le chômage devra être entreprise sur une grande échelle.

En résumé, la tâche est immense : il ne faut pas oublier que la lutte contre le chômage ne s'improvise pas : elle s'étudie.

Les vifs applaudissements de l'Assemblée prouvent que le conférencier a su intéresser chacun par son brillant exposé : le président lui adresse des remerciements chaleureux et mérités.

.....

Le banquet qui suivit à l'Hôtel du Cerf fut servi à la satisfaction de tous, puis ce fut la montée à la Grande Joux, où la ville de Neuchâtel, offrit un vin d'honneur. Là-haut, sous l'effet du bon Neuchâtel pétillant, la gaieté ne cessa de régner, et cette journée laissera à chacun, nous l'espérons, le meilleur souvenir, malgré le brouillard et la pluie.

Au nom du Comité

Le Président :



Le Secrétaire :

